

DÉPARTEMENT
TULLE
CANTON
TULLE
COMMUNE
Secrétariat Général SC

## ARRÊTÉ DU MAIRE

## Arrêté portant interdiction d'utiliser les deux terrains de Laval Verdier du vendredi 19 janvier au dimanche 21 janvier 2024 inclus en raison des mauvaises conditions météorologiques

Le Maire,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant que des matchs, rencontres sportives et entraînements doivent être organisés sur les deux terrains du site de Laval Verdier du vendredi 19 janvier au dimanche 21 janvier 2024 inclus,
- Considérant qu'il y a lieu de règlementer l'utilisation de ces terrains et ce, en raison des mauvaises conditions météorologiques,

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** En raison des mauvaises conditions météorologiques, l'utilisation des deux terrains du site de Laval Verdier est interdite du vendredi 19 janvier au dimanche 21 janvier 2024.

**ARTICLE 2 -** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Centre Culturel et Sportif
- Clubs Sportifs

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Transmis au contrôle de Légalité le : 19 Janvier 2024  
Date et Réf. de l'accusé de réception : 19 Janvier 2024  
AP/14 - 1501/2024

